

Annexe 1 CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Calendrier relatif aux demandes de mutation saisies sur SIAM			
	DATE	OPÉRATION	DESTINATAIRES
Uniquement pour les personnels déjà en poste en Nouvelle-Calédonie	du mercredi 31 juillet 2024 au dimanche 25 août 2024	Formulation des demandes de mutation	Participants
	du lundi 26 août 2024 au vendredi 30 août 2024	Téléchargement, vérification et signature de la confirmation de la demande par les agents (constitution du dossier avec les pièces justificatives) <i>La signature de la confirmation vaut engagement à accepter l'affectation reçue dans le cadre du mouvement intra-territorial</i>	Participants Les confirmations individuelles doivent être téléchargées par les agents via le portail internet I-Prof SIAM
	L'attention des personnels est appelée sur l'importance de cette phase de vérification et de transmission des pièces justificatives		
Pour les personnels déjà en poste en Nouvelle-Calédonie et les personnels retenus en liste principale au mouvement extra-territorial	le vendredi 30 août 2024	Date limite de retour via COLIBRIS par les agents à la division des personnels enseignants des confirmations de demande de mutation complétées, signées et accompagnées le cas échéant des pièces justificatives relatives aux situations des agents pour l'attribution des bonifications	Division des personnels enseignants du vice-rectorat NOUVEAU Les confirmations individuelles et les pièces justificatives doivent être téléversées sur COLIBRIS par les agents
	du lundi 2 septembre 2024 au vendredi 13 septembre 2024	Calcul et vérification des barèmes par la division des personnels enseignants du vice-rectorat	Division des personnels enseignants du vice-rectorat
	le lundi 16 septembre 2024	Transmission des fiches barèmes par la division des personnels enseignants du vice-rectorat aux agents	Participants
	du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 20 septembre 2024	Vérification des barèmes par les agents et transmission à la division des personnels enseignants des fiches barèmes via COLIBRIS	Division des personnels enseignants du vice-rectorat NOUVEAU Les fiches barèmes doivent être téléversées sur COLIBRIS par les agents
	à partir du 7 novembre 2024	Résultats	Participants

Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas attendre la fin de la période de saisie pour saisir leur demande de mutation.

Les candidats téléchargent leur confirmation de demande de mutation via le portail internet I-Prof SIAM. Les candidats peuvent apporter d'éventuelles corrections manuscrites, en rouge, sur le formulaire. Ils le signent et le téléversent avec les pièces justificatives nécessaires sur COLIBRIS au plus tard le 30 août 2024.

Les fiches barèmes sont envoyées aux candidats par mail sur la messagerie académique (ou la messagerie renseignée sur SIAT pour les personnels retenus au mouvement extra).

Après l'avoir vérifiée et signée, les candidats téléversent la fiche barème sur COLIBRIS <https://colibris.ac-noumea.nc> au plus tard le 20 septembre 2024.

Lors du dépôt de la fiche barème, il sera demandé aux candidats de compléter le formulaire de consentement éclairé autorisant le traitement des données personnelles.

Sauf circonstances exceptionnelles, aucune modification ne sera admise passé le 20 septembre 2024.